

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 mai 2019

La Société du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France signent une convention pour développer l'emploi local et l'insertion autour des chantiers de la ligne 17

Le 15 mai 2019, à l'issue de la conférence de la ligne 17, Thierry Dallard, président de la Société du Grand Paris et Patrick Renaud, président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ont signé une convention qui a pour but de favoriser l'emploi dans les territoires traversés par le Grand Paris Express.

Les travaux du Grand Paris Express sont générateurs de nombreux emplois, principalement dans les travaux publics. La signature de cette convention pour le développement de l'emploi vise à formaliser le partenariat entre la Société du Grand Paris et la Communauté d'agglomération pour que les recrutements liés à la réalisation de la ligne 17 puissent bénéficier aux habitants du territoire.

Sur l'ensemble des travaux de génie civil déjà engagés pour la réalisation des lignes 14, 15 Sud, 16 et 17, la Société du Grand Paris a en effet intégré des clauses de responsabilité sociale dans ses marchés.

Dans un premier temps, la communauté d'agglomération accompagnera les entreprises attributaires du lot 1 de la ligne 17 dans la mise en œuvre des clauses sociales, d'autres marchés sont à venir. Elle coordonnera les acteurs locaux de l'emploi qui devront sensibiliser et mobiliser les publics sur les opportunités liées à ces chantiers, et mettre en place des actions de formation pour favoriser le recrutement au plus près des besoins des chantiers. La communauté d'agglomération valorisera également le tissu de TPE/PME locales, solidaires et classiques, pour favoriser leur accès à la sous-traitance.

La Société du Grand Paris soutiendra ces actions en versant une subvention annuelle de 60 000 euros à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Des retombées en emploi pour les franciliens

Sur les marchés déjà notifiés des lignes 14 Sud, 15 Sud, 16 et 17, ce sont déjà plus de 2 millions d'heures d'insertion que les entreprises titulaires se sont engagées à réaliser. A fin février 2019, sur l'ensemble des chantiers du Grand Paris Express, 911 personnes, dont 99 % de franciliens, ont été embauchées en insertion pour travailler sur les chantiers de génie civil (dont 690 sur la ligne 15 Sud, 76 sur la 14 Sud et 145 sur la ligne 16). 114 personnes ont pu bénéficier de dispositifs de formation afin de développer des compétences professionnelles adaptées aux chantiers.

Pour la Société du Grand Paris, il s'agit de la 11^{ème} convention de partenariat signée à ce titre avec les territoires de la métropole et les communautés d'agglomération, déjà impactés par les chantiers du Grand Paris Express.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de deux lignes existantes (les lignes 11 et 14), la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, établissement public de coopération intercommunale, a été créée le 1er janvier 2016 et regroupe 42 communes pour 350 000 habitants environ. 25 communes sont situées à l'est du Val d'Oise et 17 communes en Seine-et-Marne ; toutes situées à proximité de l'aéroport international Roissy-CDG. Roissy Pays de France mène des actions à vocation intercommunale en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de services publics. Elle assure une répartition équilibrée des investissements, logements et activités au sein des 42 communes.

Les communes membres en 2019 sont : Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecouen, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Gressy, Juilly, Le Mesnil Amelot, Le Mesnil Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Longperrier, Louvres, Marly-la-Ville, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Witz, Sarcelles, Survilliers, Thieux, Vaud'Herland, Vémars, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis, Villeron, Villiers-le-Bel.

Contacts presse :

Société du Grand Paris

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Muriel Chaudet – mchaudet@roissypaysdefrance.fr – 06 10 93 39 61